

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

VILLE D'AULN

EXTRAIT DU REGISTRE

AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 059-215900325-20230322-CMD2023242-DE

Publié ou Notifié
le 31 MARS 2023

Séance du : **Mercredi 22 mars 2023**

Date de la convocation : **Jeudi 16 mars 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents :

MM. Laurent DEPAGNE, Julien DUSART, Mme Anne GOZE, M. Ahmed RAHEM, Mme Corinne ANASSE, MM. Jean-Pierre FLORENT, Gérard RENARD, Mmes Agnès LACOSTE, Denise LEVAN, Habiba BENNOUI, M. Denis GAUDON, Mme Clorinda COSTANTINI, M. Michael CARLIER, Mme Frédérique FONTAINE, M. Mathias SABOS, Mme Mélanie EGO, M. Thomas PIETTE, Mme Annick AUFFRET, M. Jacques DOUILLIEZ, Mme Elsa TONON, M. Marcel ANDOUCHE, Mme Dany SANIEZ.

Avaient donné procuration :

Madame Rachida BENNAR à madame Corinne ANASSE
Monsieur Ludwig LOOTTEAU à monsieur Julien DUSART
Monsieur Ihsen ALOUANI à madame Habiba BENNOUI
Madame Christine VITOUX à madame Frédérique FONTAINE
Monsieur Dimitri KRAJEWSKI à monsieur Ahmed RAHEM

Excusés :

Monsieur Pierre NISOL
Monsieur Alexandre DUFOSSET

Absents : Néant

Objet

Cimetière municipal

Fixation du tarif des cavurnes préconstruites (4.2.)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Cimetière municipal
Fixation du tarif des cavurnes préconstruites

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 059-215900325-20230322-CMD2023242-DE

Publié en ligne
le 31 MARS 2023

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a adopté le nouveau règlement du cimetière qui intègre notamment la deuxième extension dont les travaux sont quasi achevés.

Cette extension comprend 30 cavurnes préconstruites.

Le tarif n'existant pas, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique en réunion du 14 mars, par analogie avec ceux pratiqués dans d'autres communes a proposé les tarifs suivants :

Cavurne avec une concession de 30 ans : 820 €

Cavurne avec une concession de 50 ans : 965 €

Monsieur le Maire rappelle que les concessions au m² de terrain ont été votées par le conseil municipal en réunion du 7 décembre (77 € pour une concession de 30 ans et 221,50 € pour une concession de 50 ans)

Il propose d'émettre un avis favorable à la proposition de la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,



Elsa TONON



Pour extrait conforme,

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué

Julien DUSART

Le Maire,

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Aulnoy-lez-Valenciennes
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **CMD2023242**
Objet : **CIMETIERE COMMUNAL, fixation du tarif des cavurnes préconstruites**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-22 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique : 059-215900325-20230322-CMD2023242-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215900325-20230322-CMD2023242-DE-1-1_0.xml	text/xml	887 o
Document principal (Délibération) Nom original : la 4.2. cavurnes.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900325-20230322-CMD2023242-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	355.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2023 à 10h04min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2023 à 10h04min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2023 à 10h04min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 mars 2023 à 10h04min30s	Reçu par le MI le 2023-03-31